

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

GESTION DES DÉCHETS



Un territoire volontaire et durable

ALLEX – AMBONIL – AUTICHAMP – BEAUFORT-SUR-GERVANNE – CHABRILLAN – CLIOSCLAT – COBONNE – DIVAJEU – EURRE – EYGLUY-ESCOULIN – FÉLINES-SUR-RIMANDOULE – FRANCILLON-SUR-ROUBION
GIGORS-ET-LOZERON – GRÂNE – LA RÉPARA-AURIPLES – LA-ROCHE-SUR-GRÂNE – LE POËT-CÉLARD – LIVRON-SUR-DRÔME – LORIOL-SUR-DRÔME – MIRMANDE – MONTCLAR-SUR-GERVANNE
MONTISOIN – MORNANS – OMBLÈZE – PLAN-DE-BAIX – SAOÛ – SOYANS – SUZE – VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME GÈRE EN RÉGIE LES COLLECTES DES DÉCHETS PRODUITS SUR CHAQUE COMMUNE DU TERRITOIRE ET LA MAJORITE DE LEUR TRANSFERT VERS LES CENTRES DE TRAITEMENT.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'ensemble des 29 communes membres de la Communauté de communes est desservi par le service de collecte des déchets, soit 31 268 habitants au 01/01/2025.

La politique de l'Intercommunalité vise à développer les points d'apport volontaire permettant la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (« poubelle grise ») et la collecte sélective (verre, et multimatériaux : emballages, papiers et cartonnettes en mélange) en remplacement des bacs de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles. L'objectif est ainsi de favoriser le tri et d'optimiser la collecte des déchets.

En fonction des types de flux (Ordures Ménagères Résiduelles ou tri) et contenants (bacs ou conteneurs), la collecte peut être quotidienne, hebdomadaire ou toutes les 2 semaines.

En 2025 la totalité des bacs a été supprimée sur la commune de Mirmande ainsi que l'implantation ou l'agrandissement de nouveaux points de tri.

IMPACTS DES MODES DE COLLECTE

L'apport volontaire sur des points de tri et le développement de ces points permettent :

- > d'améliorer le geste de tri : la caractérisation des ordures ménagères faite en 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme a montré qu'il restait 49% de tri et de verre dans les ordures ménagères en bacs, soit 12% de plus que dans les ordures ménagères collectées sur les points de tri
- > d'améliorer le service : avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages sont à mettre au « recyclage ». La poubelle de tri se remplit donc bien plus rapidement que la poubelle d'ordures ménagères.
- > de réduire les déplacements globaux : ces 5 dernières années, la diminution du nombre de points de regroupements de bacs et l'augmentation des points de tri ainsi que le passage en collecte multimatériaux ont réduit les km parcourus par les poids lourds, ce qui a entraîné une réduction de 7 % de la consommation en carburant. Le positionnement, dans la mesure du possible, des points d'apport volontaire sur les axes de trajet du quotidien des habitants vise à ne pas entraîner de trajets spécifiques pour ceux-ci.
- > de réduire les coûts de collecte : la capacité globale sur un point étant supérieure, la fréquence de collecte est réduite, ainsi que le personnel qui peut être redéployé sur d'autres services pour les habitants liés aux déchets (biodéchets...).

Pour ces raisons les points d'apports volontaires sont des leviers d'optimisation du service de collecte des déchets identifiés par l'ADEME dans un contexte d'augmentation globale des coûts liés aux déchets.

% de la population couverte exclusivement par des point de collecte en colonnes aériennes ou CSE	71 %
% de la population collectée en bacs pour leurs ordures ménagères	29 %



> COLLECTE DES PRIVÉS ET GROS PRODUCTEURS

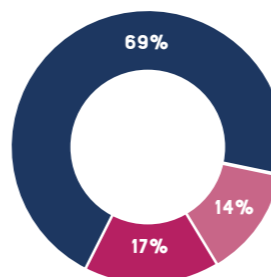
Au-delà de 10 000 L de déchets produits par semaine, un producteur de déchets doit passer par un prestataire privé pour leur collecte.

En dessous de ce seuil, l'Intercommunalité a mis en place une redevance spéciale pour les établissements et entreprises souhaitant bénéficier du service public. Les conditions de collecte et les déchets produits doivent être similaires aux ménages. Afin de favoriser le tri, des points d'apports volontaire ont été déployés sur les zones d'activités en remplacement des bacs d'ordures ménagères.

● ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS ET ÉVOLUTION PAR HABITANT

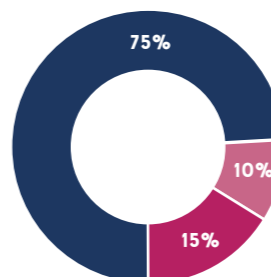
	Population CCVD (municipale)	Collecte OMR TOTALE (tonnes)	Kg OMR/hab	Papier et emballage en mélange (tonnes)	Papier et emballage en mélange Kg/hab	Collecte Verre totale (tonnes)	Kg Verre /hab	Biodéchets collectés à partir de décembre 2024 (tonnes)	Production totale (tonnes)	Production totale Kg/hab
2010	29 789	7 541,08	253,15	1 576,13	52,91	972,91	32,66	-	10 090,12	338,72
2024	30 900	5 937,68	192,16	1 292,26	41,82	1 097,88	35,53	1,02	8 328,84	269,54
2025	31 268	5 784,64	185,00	1 383,02	44,23	1 187,46	37,98	47,45	8 402,57	268,73
Evolution 2025/2024	↑ 1,2%	↓ 2,6%	↓ 3,7%	↑ 7%	↑ 5,8%	↑ 8,2%	↑ 6,9%	↑ 4 552%	↑ 0,9%	↓ 0,3%
Evolution 2025/2010	↑ 4,7%	↓ 30,4%	↓ 36,8%	↓ 14%	↓ 19,6%	↑ 18,1%	↑ 14%	-	↓ 20,1%	↓ 26%

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2025



● KG OMR/HAB ● KG CORPS PLATS + CORPS CREUX/HAB ● KG VERRE/HAB

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2010



ANALYSE

LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS PRODUITE PAR HABITANT HORS DÉCHETTERIE EST RESTÉE STABLE EN 2025 PAR RAPPORT À 2024.

LA RÉPARTITION DES FLUX VA DANS LE SENS D'UNE DIMINUTION DE LA PART DES OMR DANS CET ENSEMBLE, AVEC UNE BAISSSE DE 2 POINTS (DE 71% À 69%). LA PART D'OMR ÉTAIT DE 75% EN 2010. EN 2025, LA PART DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (TRI ET VERRE, BIODÉCHETS) REPRÉSENTE 31% DU TOTAL DES DÉCHETS.

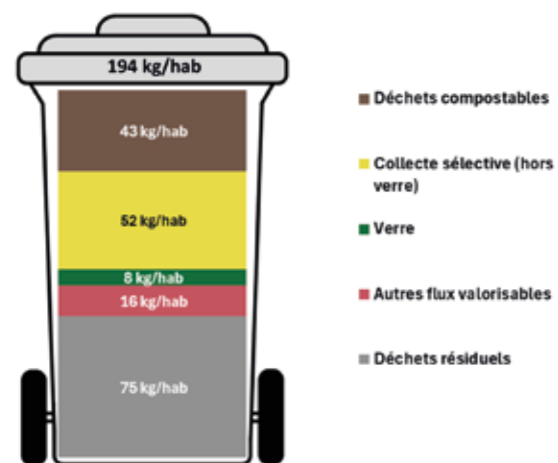
ON CONSTATE UNE AUGMENTATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE APRÈS QUELQUES ANNÉES DE BAISSSE, ET UN RALENTISSEMENT DANS LA HAUSSE DES DÉCHETS D'EMBALLAGE/PAPIER (+6% ALORS QU'ELLE ÉTAIT DE +9% L'ANNÉE PRÉCÉDENTE).

PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE BASE 2010, LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PRODUITS PAR HABITANT (COLLECTE HORS DÉCHETTERIE) EST DE 26%.

L'AMÉLIORATION DU GESTE DE TRI : UN ENJEU MAJEUR

EN NOVEMBRE 2025, LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PRÉLEVÉES SUR DES COLLECTES DE CHAQUE MEMBRE DU SYTRAD, DONT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE, ONT ÉTÉ CARACTÉRISÉES AFIN D'IDENTIFIER LES TYPES DE DÉCHETS QU'ELLES CONTENAIENT ET LA PART DEVANT ÊTRE RÉORIENTÉE VERS DES FILIÈRES DE TRI (COLLECTE SÉLECTIVE, DÉCHETTERIES) OU LE COMPOSTAGE.

Composition des OMR en kg/hab



Il ressort que le poids total de nos poubelles pourrait être réduit de 61%. En effet elles contiennent encore plus de 31% de déchets de collecte sélective et verre, et 22% de déchets compostables.

Etant donné que le traitement des ordures ménagères représente le coût le plus important du service public de gestion des déchets, l'amélioration du geste de tri est un enjeu majeur.

Afin de réduire la part de biodéchets, l'intercommunalité soutient le développement du compostage. Les déchets alimentaires sont déposés et valorisés via des composteurs individuels, collectifs ou des collecteurs.

Les différentes actions mises en place ont permis de détourner, sur 2025, 252 tonnes de déchets alimentaires des poubelles, soit 8 kg/hab.

Bien que ce résultat soit en hausse de 22% par rapport à 2024, du fait du démarrage de la collecte sur les communes les plus peuplées et denses, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour accompagner plus d'habitants à ce geste de tri.



L'augmentation du nombre de points d'apport volontaire évoqué précédemment, et des visites en porte à porte contribuent à améliorer la qualité du tri des emballages et papiers.

Depuis 2024, 2 techniciens sont en charge de ces actions de promotion du compostage et du tri.

TRAITEMENT DES DÉCHETS DE COLLECTE

La Communauté de communes a délégué la compétence traitement au SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme) pour les OMR et les déchets de collecte sélective. Les déchets collectés par le service gestion des déchets sont ainsi portés quotidiennement :

- > Au centre de tri des collectes sélectives MeTRIPolis de Portes-lès-Valence pour les emballages papiers, cartonnettes, plastiques et métalliques. Les déchets recyclables sont triés selon leur taille, leur volume et leur matière avant d'être compactés en balles et envoyés dans différentes usines de recyclage (<https://www.sytrad.fr/centre-de-tri-des-collectes-selectives.html>)
- > Au centre de valorisation d'Etoile-sur-Rhône pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Ce centre utilise un tri mécano-biologique des déchets pour séparer la matière organique, qui est décomposée pour produire du compost vendu à des agriculteurs du territoire ; des déchets valorisables comme le métal qui sera revendu ; ou des déchets à fort pouvoir calorifique qui seront être transformés en combustibles solides de récupération au centre de Beauregard-Baret. Les « refus de tri » (déchets qui auraient dû être déposés en déchetterie par exemple) ou déchets non valorisables, sont enfouis en centre de stockage (installation de stockage des déchets non dangereux de Donzère et Chatuzange-le-Goubet) (<https://www.sytrad.fr/centres-de-valorisation.html>).

Le verre est quant à lui livré par l'intercommunalité à la verrerie d'OI Manufacturing située à Labegude (07) pour faire de nouveaux emballages en verre.

INFO

AINSI, SUR LES 8 402 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025 (OMR + SÉLECTIVE), 26% SERA VALORISÉ EN COMPOST (DONT 9% D'ÉVAPORATION), 25% SERA RECYCLÉ, 12% SERA VALORISÉ ÉNERGÉTIQUEMENT ET 37% SERA ENFOUI.

(SOURCE : SYTRAD)



DÉCHETTERIES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DISPOSE DE 4 DÉCHETTERIES OUVERTES TOUTE L'ANNÉE, SITUÉES SUR LES COMMUNES DE BEAUFORT-SUR-GERVANNE, EURRE, LIVRON-SUR-DRÔME, LORIOI-SUR-DRÔME ET D'UNE DÉCHETTERIE MOBILE.

Les déchetteries de Eurre, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme sont ouvertes 5 jours dans la semaine, la déchetterie de Beaufort-sur-Gervanne les mercredis et samedis. La déchetterie mobile est déployée chaque semaine sur les communes de Divajeu, Mornans ou Saoû.

Un service de collecte des déchets d'encombrants est également disponible pour les habitants en situation de fragilité (personnes seules et âgées, non véhiculées ...). Ce service passe par l'intermédiaire des communes, des CCAS et du CIAS. En 2025, 25 foyers en ont bénéficié et 51 m³ de déchets ont été évacués, dans le cadre d'une prestation assurée par les structures d'insertion Aire et Val d'Emploi pour un coût total de 2 260€.

Au total, par rapport à la moyenne des tonnages des 5 dernières années (hors déchets verts), on observe une réduction de 12% du total des déchets collectés en déchetterie.

● LES DÉCHETTERIES, TYPE DE DÉCHETS ACCEPTÉS, TONNAGES COLLECTÉS

	4 déchetteries et 1 déchetterie mobile					Tonnage collecté en 2025	Évolution par rapport à 2024	Evolution par rapport à moyenne 5 dernières années
	Beaufort	Eurre	Livron	Loriol	Déchetterie mobile			
Gravats	X	X	X	X		1 876,62	↘ 24,74%	↘ 25%
Déchets non valorisables (encombrants)	X	X	X	X	X	1 659,68	↘ 13,33%	↘ 24%
Bois	X	X	X	X	X	933,8	↘ 7,09%	↘ 14%
Ferraille	X	X	X	X	X	449,04	↘ 0,23%	↘ 7%
Mobilier	X	X	X	X	X	802,72	↘ 5,17%	↗ 22%
Cartons	X	X	X	X	X	404,7	↗ 7,87%	↗ 6%
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	X	X	X	X	X	326,272	↗ 69,92%	↗ 14%
Amiante		X				53,42	↗ 4,17%	↗ 15%
Textiles	X	X	X	X		20	↗ 10,62%	↗ 22%
Déchets chimiques (EcoDDS et hors EcoDDS)	X	X	X	X	X	29,12	↗ 19,30%	↗ 40%
Huiles minérales (vidanges)	X	X	X	X		7,2	↘ 39,39%	↘ 37%
Huiles végétales	X	X	X	X		0,682	↘ 75,11%	↘ 75%
Batteries	X	X	X	X	X	2,18	↘ 31,01%	↘ 29%
Polystyrène	X	X	X	X		7,3	↘ 5,56%	↗ 63%
Laine de verre	X	X	X	X		14,07	↘ 22,01%	↗ 165%
Plâtre		X	X	X		143,9	↘ 13,81%	↗ 165%
Menuiseries		X	X	X		71,05	↘ 2,38%	↗ 170%
Piles	X	X	X	X	X	2,51	↗ 17,29%	↗ 4%
Ampoules et tubes	X	X	X	X	X	1,54	↗ 129,85%	↗ 12%
Pneus (VL et motos)	X	X	X	X		42,97	↗ 270,43%	↗ 136%
Cartouches encre	X	X	X	X	X	0,05	↘ 61,54%	↘ 42%
Articles de Bricolage et de jardinage, jeux et jouets		X	X	X		5	↗ 13,64%	↗ 468%
Végétaux	X	X	X	X		2200	0%	
Total						9 053,82		
Total hors végétaux						6 853,82		↘ 12%



9 053,82 TONNES DE DÉCHETS

ont été collectées en déchetterie en 2025 soit une baisse de 8,3% (820 tonnes) par rapport à 2024.

Hors végétaux et gravats, Les apports en déchetterie représentent l'équivalent de 159,18kg/hab/an. Par rapport aux années précédentes on constate une baisse notable sur les principaux flux :

- > Gravats (-25% par rapport à 2024 ou à la moyenne des 5 dernières années) : cette baisse est liée à l'interdiction des apports des professionnels pour ce flux à partir du mois de mars là où il existe des déchetteries professionnelles ou carrières à proximité.
- > Les déchets non valorisables (-13% par rapport à 2024), dont la baisse pourrait être en partie liée à la facturation au passage (pour les professionnels uniquement) incitant à trier autant que possible tous les déchets valorisables. Cette réduction s'ajoute à la baisse (-25% par rapport aux 5 dernières années) liée à la mise en place de nouvelles filières de tri.

Sur les tonnages inférieurs à 1000t, les évolutions ne sont pas assez significatives pour être analysées. On observe cependant clairement une baisse sur le bois (-14% par rapport aux 5 dernières années et -7% par rapport à 2024), et une hausse sur le mobilier (+22% par rapport aux 5 dernières années malgré -5% par rapport à 2024). En effet, à partir de 2022, tous les déchets pouvant aller dans la benne mobilier y ont été fléchés alors qu'ils pouvaient avant également être orientés sur la benne bois (par exemple pour une porte de placard) ou la benne déchets non valorisables (cas d'un matelas par exemple).



● TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

L'objectif de la déchetterie est de collecter de manière séparée les déchets des ménages afin de les orienter vers des solutions de recyclage ou valorisation. Seule la benne de déchets non valorisables (encombrants) sera vouée à l'enfouissement. Elle contient les déchets qui ne peuvent pas être valorisés ou pour lesquels il n'y a pas la possibilité sur la déchetterie de faire une collecte séparée.

La majeure partie des déchets collectés dans les déchetteries de l'Intercommunalité est évacuée en régie vers les repreneurs qui organisent leur valorisation ou traitement. Certains déchets représentent une charge (ex. déchets non valorisables, bois, amiante...), d'autre une recette pour la collectivité (ex. ferraille, cartons...).

Une part croissante de déchets est concernée par une Responsabilité Élargie des Producteurs : c'est le cas du mobilier et articles de maison, des équipements électroniques et électriques, des déchets et produits du bâtiment, de certains produits chimiques, des ampoules, des piles, des déchets textiles, des articles de bricolages et jardinage, des jeux et jouets... Les éco-organismes, étant chargés de contribuer à la fin de vie de ces produits, versent des soutiens financiers pour leur collecte, et peuvent gérer leur évacuation vers des exutoires dédiés pour atteindre leurs objectifs de réemploi, recyclage et valorisation.



	Deuxième vie
Gravats	Apportés dans les carrières les plus proches des déchetteries, ils sont concassés et réutilisés en matière première ou matériaux pour les travaux publics.
Déchets non valorisables	Transportés à l'installation de stockage des déchets non-dangereux de Roussas pour enfouissement.
Bois	Transportés au site de l'entreprise Valorsol à Bourg-de-Péage. Le bois est ensuite broyé pour alimenter les fours de cimenteries au Teil.
Ferraille	Transportée à l'entreprise GDE à Portes-lès-Valence pour recyclage.
Mobilier	Collecté pour Ecomaison, les matières (bois, fer, plastique, mousse) sont séparées pour recyclage (panneaux de particules, granulés plastiques, panneaux de mousse) ou valorisation énergétique (CSR). 93% du tonnage est valorisé, dont 48,5% en recyclage.
Cartons	Recyclés dans la papeterie SAICA (Laveyron)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Collectés pour Eco-system et démantelés pour valoriser ou recycler les composants (métaux ferreux et non ferreux, plastiques, autres) : 74% des matières sont recyclées, 15% des matières sont éliminées en installations spécialisées, 11% des matières sont valorisées autrement (valorisation énergétique, isolation...)
Amiante	Transportée au centre de stockage des déchets non dangereux de Donzère pour enfouissement.
Textiles	Collectés pour Refashion pour revente des textiles ou recyclage des fibres.
Déchets chimiques (EcoDDS et hors EcoDDS)	Collectés pour EcoDDS. Traités de plusieurs manières en fonction des produits : décomposition et réutilisation, traitement pour évacuation en eaux usées, valorisation énergétique, enfouissement.
Huiles minérales (vidanges)	Collectées par l'entreprise Chimirec pour régénération en Italie (70% du volume) pour réemploi et valorisation énergétique en France (30% du volume)
Huiles végétales	Collectées par l'entreprise Quadra pour valorisation énergétique à Salaise-sur-Sane.
Batteries	Livrées à Soluwaste au Pouzin pour recyclage à des composés en industrie
Polystyrène	Transporté à Valorsol à Portes-lès-Valence pour un recyclage à 100% en polystyrène
Laine de verre	Transportée à Valorsol à Portes-lès-Valence pour un recyclage à 100% en laine de verre à Orange
Plâtre	Transporté à Valorsol à Portes-lès-Valence pour un recyclage à 100% en plâtre à Carpentras ou Chambéry.
Menuiseries	Transportées à Valorsol à Portes-lès-Valence pour séparation et valorisation des différentes matières premières.
Piles	Collectées pour Corepile et triées à Saint-Quentin-Fallavier pour recyclage ou réemploi (78,7% du volume après séparation des composés métalliques) et valorisation énergétique (4,2%)
Ampoules et tubes	Collectés pour Eco-system et démantelés pour valoriser ou recycler les composants
Pneus (VL et motos)	Collectés pour Aliapur pour valorisation matière en granulats de pneus (50%) et valorisation énergétique (50%).
Toner imprimantes	Collectées pour Prin terre pour réemploi en cartouches ou recyclage en produits industriels.
Végétaux	Broyés sur les plateformes de stockage de Livron-sur-Drôme et Eurre puis livrés par l'intercommunalité aux agriculteurs du territoire.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LA DIRECTION PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS COMPTE 34 POSTES, LUI PERMETTANT D'ASSURER EN RÉGIE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE DONT LE VERRE, L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET LE TRANSFERT DES BENNES VERS LES EXUTOIRES, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL, LA PRÉVENTION ET GESTION DES BIODÉCHETS.

La TEOM sert à financer l'ensemble des services et dépenses liées à la gestion des déchets. Des soutiens sont reçus des éco-organismes pour certains flux en déchetterie ainsi que pour la collecte sélective.

On peut noter que :

> La collecte et le traitement des ordures ménagères constitue une charge uniquement. Les OMR représentent 34% des tonnages mais 50% du coût, c'est le flux le plus cher !

> La collecte sélective (verre, emballages et papiers-cartons) représente 9% du coût total, du fait des soutiens et de la valorisation matière.

> Les déchetteries : elles représentent près de 53% des tonnages (hors gravats et déchets verts) collectés, et 41% du coût, déduction faite des soutiens et recettes liées à la revente de matière.

Les dépenses 2025 sont supérieures à 2024, avec une hausse des coûts de fonctionnement limitée (+2%).

Cette évolution est principalement liée à la hausse des charges de personnel (augmentation des cotisations retraite, réévaluation des régimes indemnitaires minimaux, recours à des agents en remplacement) et à des grosses réparations sur les véhicules. La cotisation du Sytrad est également en hausse de 2% malgré la baisse des tonnages. Tous les autres postes de dépenses principaux (traitement déchetterie, carburant...) sont en baisse, du fait de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et de la réduction des déchets non valorisés en déchetterie.

Les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport à l'année 2024, puisque les poids lourds et compacteurs commandés cette année-là ont été livrés et facturés en 2025.

(SOURCE : MATRICE DES COÛTS 2024)

● MONTANT GLOBAL TTC DES DÉPENSES DU SERVICE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT EN 2025

Montant des DÉPENSES 2025 en euros (Données Compte administratif 2025)	Service gestion des déchets (€ TTC)	Dont collecte des ordures ménagères, collecte sélective et transfert (€ TTC)	Dont dépenses des déchetteries* (€ TTC)
Fonctionnement	5 479 904,77	4 230 549,33	1 249 355,44
Investissement	1 494 729,26	1 201 982,08	292 747,18
TOTAL	6 974 634,03	5 432 531,41	1 542 102,62

* LES COÛTS LIÉS AU TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETTERIE AUX REPRENEURS ET CENTRES DE TRAITEMENT SONT INTÉGRÉS DANS LE BUDGET COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET TRANSFERT.

● MONTANT ANNUEL TTC DES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Versements SYTRAD	1 826 752,85 €
Charges de personnel	1 652 999,78 €
Contrats prestation de service pour la reprise ou le traitement des déchets de déchetteries repreneurs ou traitement déchets	501 625,14€ dont 319 068,13€ pour l'enfouissement des déchets non valorisables
Fourniture de carburant	224 624,97 €
Frais de réparations et entretien du matériel roulant (dont pneumatiques)	268 893,53 €

39% des charges de fonctionnement correspondent aux coûts de traitement des déchets, dont 33% sont liés au Sytrad.

61% des charges de fonctionnement correspondent aux coûts liés à la prévention, la précollecte, la collecte et le transfert des déchets, dont 30% sont liés aux charges de personnel, et 10% sont liés au carburant et à l'entretien-réparation du matériel et des véhicules.

MONTANT GLOBAL TTC DES RECETTES DU SERVICE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT EN 2025

Montant des RECETTES 2025 en euros (Données Compte administratif 2025)	TOTAL Service gestion des déchets (€ TTC)	Dont TEOM 2025 (€ TTC)	Dont recettes liées à la collecte des ordures ménagères, collecte sélective et transfert (€ TTC)	Dont recettes liées aux déchetteries (€ TTC)
Fonctionnement	6 110 782,15	4 951 297,00	977 498,39	181 986,76
Investissement	1 573 844,95		1 432 310,42	141 534,53
TOTAL	7 684 627,10	4 951 297,00	2 409 808,81	323 521,29

Les recettes sont plus importantes qu'en 2024, du fait d'une part de l'augmentation (+3%) de la TEOM perçue, malgré le taux inchangé (11,44%), d'autre part d'un report de versement des soutiens des éco-organismes, et enfin de la perception de la redevance spéciale pour la collecte des professionnels.

MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS EN 2025 (€ TTC)

		Évolution et commentaire
CITEO et LEKO (soutien à la collecte sélective des emballages)	430 809,80	↑ 131% Décalage des versements
SYTRAD (reversement valorisation matière)	165 528,41	↑ 20%
ECOMAIISON (mobilier et articles de maison)	39 525,92	↑ 252% décalage des versements et nouvelles REP
OI MANUFACTURING (verre)	16 412,76	↓ 55% baisse des coûts aidés
ÉCOSYSTEM (DEEE)	25 983,64	↑ 7%
ÉCOMINERO (gravats)	12 828,90	nouvelle REP
ECODDS (déchets chimiques)	3 077,30	↓ 13%
VALOBAT (produits et matériaux du bati)	2 806,02	nouvelle REP
TOTAL	696 972,75	↑ 74%

PRINCIPALES AUTRES RECETTES PERÇUES EN 2025 (€ TTC)

Reprise ferrailles et batteries	46 104,90
Livraison de broyat	6 334,86
Facturations de déchetterie	13 089,86
Facturations de collecte	68 868,87
TOTAL	134 398,49

www.valdedrome.com

